



PLAUDREN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU – EXTENSION DU PERIMÈTRE D'UNE ZONE NI (STECAL) DANS LE SECTEUR DU RODOUÉ AFIN DE GARANTIR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA CASSE AUTOMOBILE

Vu la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2019 approuvant la révision générale n°1 du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2023 portant sur la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2023 dressant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 18 avril 2024 Madame le Maire de Plaudren prescrivant une enquête publique ayant pour objet la révision allégée n°1 du PLU ;

Consultation du dossier d'enquête publique :

Les pièces du dossier seront librement consultables par le public à l'accueil de la mairie de Plaudren, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 13 mai à 9h00 au vendredi 14 juin 17h00 fin de l'enquête publique, soit pendant trente-trois jours consécutifs, mais aussi sur le site internet de la commune : <https://www.plaudren.fr/>.

Commissaire enquêteur : Par la décision du 15 mars 2024 n°E24000036/35 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes, Monsieur Jean-Yves KERDREUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Accueil du public :

Dans le cadre de cette enquête publique, Monsieur Jean-Yves KERDREUX, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, recevra les observations du public en mairie de PLAUDREN aux dates et heures suivantes :

- Lundi 13 mai de 9h00 à 12h00
- Mardi 28 mai de 9h00 à 12h00
- Vendredi 14 juin de 14h00 à 17h00

Présentation des observations :

Les observations pourront être formulées :

- En les consignant sur le registre d'enquête publique déposé à la Mairie de Plaudren
- En les adressant par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@plaudren.fr
- En les adressant par écrit à l'adresse suivante :

- o M. KERDREUX – Commissaire Enquêteur
Mairie de PLAUDREN
5, place de la mairie
56420 PLAUDREN

Clôture et rapport de l'enquête publique :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur rencontrera, sous huit jours, le maire de la commune de PLAUDREN et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de PLAUDREN disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de PLAUDREN le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et dans une présentation séparée, ses conclusions motivées.

Diffusion du rapport et des conclusions

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront :

- Déposées en mairie de PLAUDREN ;
- Sur le site internet.

Ils seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes pourront en obtenir la communication par simple demande.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressés à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

A l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation de révision allégée n° 1 du PLU de PLAUDREN par le conseil municipal, et après modification éventuelles résultant de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques associées.

Informations :

Toute information complémentaire peut être demandée à la Mairie de PLAUDREN (téléphone : 02.97.45.90.62), auprès du service urbanisme : urbanisme@plaudren.fr.